

M. Frédéric Bierry, président de la CeA,
Mme Houlné, conseillère d'Alsace,

Le 27 mars 2024,

Monsieur, Madame,

Le 21 mars, soit deux jours avant le rassemblement au Champ du Feu organisé par nos 3 collectifs et association vous nous avez fait parvenir une lettre-réponse à notre courrier et aux annexes-propositions envoyées en janvier 2024. Nous vous en remercions.

Vous affirmez dans votre réponse que nous diffusons « des informations erronées ». Nous souhaitons y réagir. Le courrier (et son annexe) dont vous avez été destinataires sont nos seules publications officielles, avec une tribune parue sur le média Rue 89 Strasbourg.

Vous faites référence aux « *hordes de touristes* » qui envahiraient les routes et le massif. Nous n'avons jamais émis nos craintes d'une sur-fréquentation réelle du Champ du feu sous cette formulation. Nous observons néanmoins que le descriptif émanant de vos services fait apparaître une estimation de la fréquentation du Champ du Feu pour le moins massive, avec une moyenne de 250 000 visiteurs en période hivernale (350 000 entre 23 décembre 2017 et 31 mars 2018 par exemple).

Nous aurions aussi évoqué un projet d'équipement hôtelier nouveau ; ce n'est pas le cas, au sens de « nouveau ». Nous citons simplement le dossier où il est prévu de réaménager la Rothlach en capacité d'hébergement et de restauration (en hausse quand même !). Dans les documents de la CeA est aussi mis à la réflexion l'extension de parkings ... et les rendre payants.

Dans le projet toujours, page 66, et dans l'annexe du rapport Champ du feu (mdp consulting) page 6, les traîneaux à chiens et le fatbike aux Bottelets étaient prévus initialement, mais seront probablement abandonnés. Nous n'avons jamais évoqué dans nos publications la possibilité qu'apparaissent ces deux pratiques.

Vous avez publiquement déclaré monsieur le président que « *le pôle nordique-stade de biathlon* (bétonisation et arrachage de 3 ha de forêt) *aux Myrtilles serait simplement une remise à niveau d'un équipement biathlon existant* » (au Bottelets). Ceci n'est pas une remise à niveau, mais un tout nouvel équipement sur un massif où la période enneigée diminue comme neige au soleil avec anthropisation de 3 ha de forêts !

Enfin, jamais n'a été affirmé votre volonté d'installer des canons à neige sur le futur stade de biathlon. Dans l'annexe au courrier dont vous avez été destinataire il est dit page 3 : « *Dans son projet la CeA n'envisage pas un apport supplémentaire de canons à neige dans la station. Nous nous réjouissons bien sûr de ce choix raisonnable...* ».

Sur la démarche d'information et de démocratie participative :

Vous regrettez que notre courrier ne soit parvenu que 6 mois après la fin de la concertation qui a eu lieu du 8 juin au 23 juillet 2023 (en pleines vacances d'été). Il convient de rappeler que ce projet a été élaboré par le département du Bas-Rhin au sein de la commission des

« dynamiques territoriales - sport de nature » dès 2018-2019 avec un premier document du cabinet MDP consulting engineering. Il a fallu 4 ans avant qu'il soit publié et que soit annoncée une concertation publique.

Le projet présenté, **plutôt un avant-projet (au sens administratif)**, qui engage déjà fortement la collectivité, était de fait quasiment ficelé (ventilation et fléchage budgétaire établis **(1)**, garanties d'acquisitions de terrains pour les compensations dès 2022 **(2)** donc bien en amont de la concertation publique 8 novembre 2023 !!! etc.).

L'aspiration à disposer d'un stade de biathlon neuf et rutilant, née de la volonté à priori exclusive du CD 67, n'a pas été passée au filtre de l'évaluation de son utilité et usage réel futur ; ni à la vérification qu'existe bien un projet structurant pour le biathlon produit par le comité de ski, qui permettrait réellement de développer la discipline et ses pratiques dérivées. A notre connaissance rien de tel.

C'est donc bien un avant-projet, nous le répétons, qui a été proposé à la consultation publique par internet. Avec force publicité de la CeA pour l'enchanter, en affirmant que la collectivité faisait ainsi preuve de démocratie participative avant sa réalisation afin de laisser ouverte la possibilité de n'y porter que quelques rustines. Consultation à laquelle certains de nos membres ont contribué à titre individuel.

Il n'y a eu que 271 contributions, très peu de personnes se sont donc exprimées pendant ces 6 semaines ... et une majorité était contre. Convenez que pour cette consultation il fallait "fouiner" ou se mettre en veille permanente de l'actualité administrative des collectivités pour se "mettre au courant", s'informer, prendre le temps d'étudier le projet, puis se rendre sur la page internet dédiée à la consultation.

A ce sujet encore, vous rappelez M. le Président de la CeA, n'avoir «*pas manqué à vos obligations* » en matière de publicité préalable à cette concertation : insertion dans 3 journaux (L'Alsace, les DNA et L'Est Agricole), affichage de l'avis de concertation dans les 6 communes et sur le site du Champ du Feu, ainsi que sur le site internet de la CeA. Etait-ce suffisant ?

Vous affirmez tout autant qu'il y a eu une longue période de réflexion sur ce projet avec les élus des communes concernées et les acteurs socio-économiques. Tous les moyens auraient été mis en œuvre par vos services pour permettre à chacun de contribuer à la consultation. Pourtant lors de nos échanges avec le public, la plupart des gens découvraient le sujet.

Vous indiquez qu'il y a eu des réunions publiques, des visites des sites concernés par le projet et des permanences d'information. En réalité, il n'y a eu qu'une seule réunion sur le territoire concerné, le 19 juin au chalet du Champ du feu (avec un public d'élus, les clubs de ski et quelques habitants qui venaient découvrir le projet). Il n'y a eu qu'une seule journée de visite sur place le 10 juillet avec 10 personnes le matin, 30 l'après-midi. Les contributions citoyennes formelles possibles ne l'étaient quasiment que par internet. Aucune réunion n'a été organisée par les maires dans leurs communes pour informer et recueillir les avis des personnes qui habitent le territoire. Les maires étaient pourtant bien au courant et depuis fort longtemps de ce projet.

Nous considérons les activités hivernales existantes largement suffisantes à la lumière de toute la documentation scientifique qui objective le changement climatique et ses conséquences (en ce qui nous concerne ici des périodes d'enneigement qui se réduisent d'année en année). Investir 4 millions d'euros pour la construction d'un stade de biathlon pour

un usage discrétionnaire est à ce titre aberrant ; de nombreux autres arguments qui délégitiment ce projet sont présentés dans l'annexe au courrier de janvier dont vous avez été destinataires.

Concernant les activités toutes saisons, l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche fait un travail extraordinaire et toujours plus innovant et varié dont il faut s'inspirer. Modèle qu'il convient sans doute de reproduire ou étendre sur une zone plus vaste du domaine. Ces approches d'une fréquentation douce de la montagne ne sont elles pas à soutenir ? Elles sont faciles à inscrire dans la vie du territoire et modérément coûteuses.

Le projet de construction du stade de biathlon abandonné, les associations et partenaires associatifs seront certainement disposées à revoir les autres points présentés dans ce projet pour un aménagement concerté, cohérent, et en adéquation avec les réalités climatiques, économiques, environnementales et territoriales.

Ces observations à présent émises nous tenons à vous remercier pour les échanges de ce samedi au Champ du feu et avoir ainsi été, Monsieur Bierry, selon vos mots, « un interlocuteur à notre écoute ». Pour nous aussi « le droit pour tous de se connecter à la nature sans l'abîmer doit être préservé. C'est le sens de notre démarche ».

Nous retenons votre volonté, et vous en remerciant, de nous inviter à participer aux prochaines réflexions qui viseront à requestionner le projet de construction du stade de biathlon.

Recevez nos cordiales salutations.

*Collectif Vallée Debout
Le Chaudron des Alternatives
Association Nature et Vie*

Contact : *Collectif Vallée Debout* : collectifvalleedebout@gmail.com
Contact : *Le Chaudron des Alternatives* : contact@chaudrondesalternatives.fr
Contact : *Nature et Vie* : natureetvie@gmail.com

(1) Cf :

- le document de la CeA désigné : "Rapport du Président - Commission permanente du vendredi 8 juillet 2022 N° CP-2022-7-10-1 - N° applicatif 4139"
- les documents au N° d'applicatif 4558, 7137, 4139 portant acquisition pour compensation de parcelles à Bellefosse, à Rammersmatt et au Bourbarch (**datant de juillet et septembre 2022 ...soit plus d'une année avant la validation du projet en réunion plénière par la CeA**)

(2) Cf :

- le document (tableau) intitulé : "Projet départemental au champ du feu – Programme d'investissement" du 30/11/2020